

Département de l'Oise
 Arrondissement de Senlis
 Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL
 Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 Février 2015

L'an Deux Mille Quinze le 2 février, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant établi en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 27 janvier 2015 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :
 M. WEYN, Maire

MM. MASSEIN, BOQUET, BOUTROUE, CHARKI, ROSE-MASSEIN, CYGANIK, DHEILLY, PITKEVICHT, Adjointes au Maire

MM. GOSSART, CARON, VAN OVERBECK, DESCAUCHEREUX, DESCAMPS, TOURE, RUHAUT, MATADI-NSEKA, FETOUM, BOUTI, NOEL, BONORON, BOUTDARINE, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :
 Mme ADJOU DJ à Mme BOUTROUE
 M. MENDY à M. MASSEIN
 Mme MERIDA à M. CHARKI
 M. GERVAIS à M. WEYN

Absents excusés :
 MM. POIRET, DUDON, DE CAMPOS

Un scrutin a eu lieu et Mme GOSSART a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1 - Revalorisation des tarifs de location de salles de l'Espace Pierre Perret
- 2 - Modification des tarifs des centres de loisirs – mercredis loisirs (3-17 ans)
- 3 - Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires pour projets culturels
- 4 - Sortie d'inventaire et vente d'un véhicule Renault Express aux enchères
- 5 - Demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la construction de la crèche en lieu et place de la structure actuelle
- 6 - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction de 2 courts de tennis au stade Pétenot
- 7 - Aménagement des abords du presbytère – Avenant n°1 au marché RAMERY n°2012/12
- 8 - Adhésion de la commune à la Fédération des Centres Sociaux de Picardie
- 9 - Communication au Conseil Municipal du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public « Transport Urbain » de la Communauté de l'Agglomération Creilloise

OBJET : REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES DE L'ESPACE PIERRE PERRET	1
--	----------

Monsieur MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

Qu'il y a lieu de procéder à des revalorisations de tarifs de location des salles A,B, d'Hersignerie, Conviviale, Callas, Estrella et Menuhin, lors de leur mise à disposition à des associations extérieures à Villers Saint Paul ou à l' Agglomération Creilloise et/ou des

organismes de formation, qui ne s'adressent pas majoritairement à un public Villersois.

Considérant que les salles en questions peuvent accueillir un nombre différent de personnes, qu'elles sont dotées de matériel spécifique outre des tables et des chaises,

Une caution de 100 euros en prévision de réparation, de nettoyage ou de préjudice est instituée. Restituée après l'état des lieux, cette caution ne se substitue pas à un éventuel recours à l'assurance responsabilité civile du locataire en cas de dommages jugés importants.

Par ailleurs, le locataire s'engage à prendre en charge les frais de réparation. Il devra fournir une copie de son contrat d'assurance, précisant qu'il est couvert pour les dégâts pouvant survenir lors de cette location.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE VALIDER les tarifs suivants :

Location de salles à l'Espace Pierre Perret

SALLE	JOURNEE	½ JOURNEE	Tarif horaire
Salle D'HERSIGNERIE (80 personnes)	124,00 €	62,00 €	21,00 €
Salle A et B (40 personnes)	82,00 €	41,00 €	13,50 €
Salle Conviviale : (19 personnes) Salles : Miguel ESTRELLA Yehudi MENUHIN Maria CALLAS	62,00 €	31,00 €	10,50 €
Prêt de matériel vidéo	103,00 €	51,50 €	17,50 €

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<u>OBJET</u> : MODIFICATION DES TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS LOISIRS (3 – 17 ANS)	2
---	----------

Monsieur CYGANIK, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération en date du 23 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser les divers tarifs municipaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE MODIFIER les tarifs des centres de loisirs – mercredis loisirs (3 – 17 ans) de la façon suivante :

MERCREDIS LOISIRS

QUOTIENTS FAMILIAUX	½ journée	
	Sans repas	Avec repas
Moins de 372,70	0,95	2,25
De 372,70 à 437,90	0,95	2,60
De + de 437,90 à 505,50	1,05	3,20
De + de 505,50 à 549,30	1,05	3,70
De + de 549,30 à 679,10	1,15	4,00
De + de 679,10 à 746,75	1,25	4,20
Plus de 746,75	1,45	4,65
Extérieurs Villers		
Extérieurs scolarisés	4,60	9,20

CENTRES DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES

QUOTIENTS FAMILIAUX	Forfait semaine (prix/jour x nombre de jours/semaine)	Nuit	½ journée
			Sans repas
Moins de 372,70	2,30	2,15	0,95
De 372,70 à 437,90	2,70	2,40	0,95
De + de 437,90 à 505,50	3,40	2,90	1,05
De + de 505,50 à 549,30	3,90	3,20	1,05
De + de 549,30 à 679,10	4,30	3,60	1,15
De + de 679,10 à 746,75	4,45	3,70	1,25
Plus de 746,75	5,15	3,90	1,45
Extérieurs Villers	14,00	9,15	
Extérieurs scolarisés	10,90	7,20	4,60

MODALITES D'INSCRIPTION :

Pendant les vacances scolaires, les inscriptions pour les 3 – 12 ans se feront à la semaine ; pour les 13 – 17 ans, elles se feront à la journée ou à la demi-journée sans repas. En conséquence, les tarifs de l'animation jeunesse (13 – 17 ans) votés le 23 juin 2014 sont annulés et remplacés par les tarifs ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<u>OBJET</u> : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR PROJETS CULTURELS	3
--	----------

Monsieur MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

Les directions d'établissements scolaires ont présenté les projets culturels qu'elles souhaitent mettre en place auprès des élèves. Ces demandes ont été étudiées en commission Enfance / Petite Enfance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER une subvention aux coopératives scolaires suivantes :

PROJETS	MONTANT
Ecole Maternelle Constant Boudoux 3 compagnies artistiques à l'école	1 440,00 €
Total	1 440,00 €
Ecole Maternelle Jean Moulin Spectacle de marionnettes à l'école – Enquête au potager Parc de Chedeville (entrées) Parc de Chedeville (transport)	517,50 € 1 100,00 € 570,00 €
Total	2 187,50 €
Ecole Elémentaire Constant Boudoux Entretien et exploitation du potager (achat abri de jardin et récupérateur d'eau) Spectacles à la Faïencerie	1 125,00 € 325,00 €
Total	1 450,00 €
Ecole Elémentaire Jean Moulin Spectacle à l'école – Histoire des arts Spectacle à l'école – Théâtre de marionnettes Spectacle à la Faïencerie – Baba Spectacle à la Faïencerie – Vassilissa Jardinage à l'école Cité des sciences de Paris (transport)	350,00 € 455,00 € 147,00 € 168,00 € 200,00 € 1 180,00 €
Total	2 500,00 €
Ecole Elémentaire Jean Rostand / Saint Exupéry Spectacle théâtral ou musical (transport) Spectacle théâtral ou musical (entrées) Prestation conteuse Visite du Pavillon de la Manse à Chantilly (transport) Visite du Pavillon de la Manse à Chantilly (entrées) Château de Versailles (transport) Château de Versailles (visite guidée) Château de Versailles (activités pédagogiques) Château de Versailles (les grandes eaux musicales) Parc du Marquenterre (transport) Parc du Marquenterre (visite guidée) Parc du Marquenterre (atelier) Village médiéval de Crisolles (transport) Village médiéval de Crisolles (ateliers pédagogiques) Village médiéval de Crisolles (parcours aventure)	960,00 € 773,50 € 300,00 € 320,00 € 300,00 € 630,00 € 150,00 € 150,00 € 72,00 € 1 250,00 € 360,00 € 312,00 € 500,00 € 400,00 € 396,00 €
Total	6 873,50 €
Total général	14 451,00 €

Ces dépenses seront imputées au compte 20.65738.39.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Monsieur MASSEIN rappelle que les projets culturels ont été instaurés à la place des

cours de musique à la demande des enseignants. Ces projets ont été examinés par la commission enfance.

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE ET VENTE D'UN VEHICULE RENAULT EXPRESS AUX ENCHERES	4
--	----------

Monsieur le Maire expose :

A la suite de l'achat, dans le cadre de l'exécution du budget 2014, d'un véhicule neuf électrique, le véhicule Renault Express immatriculé 1176 XV 60 n'est pas conservé dans le parc communal.

Le véhicule précité sera cédé par mise aux enchères au plus offrant pour un montant de départ minimum de **400 €**

L'offre pour le véhicule concerné sera remise au Secrétariat Général pour le 19 février 2015 à 12h00 (délai de rigueur), sous enveloppe cachetée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE CEDER le véhicule précité par mise aux enchères au plus offrant suivant la valeur de départ indiquée précédemment

ET DE SORTIR de l'inventaire des biens meubles de la commune le véhicule :

Renault Express 1176 XV 60
N° inventaire : 2591/1997
Valeur origine : 6 902,59 €.

2 ABSTENTIONS

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

Madame BOUTDARINE demande si cette mise aux enchères sera ouverte à tous et si elle est effectuée sous contrôle d'huissier.

Monsieur le Maire précise qu'une information sera diffusée sur le site internet de la ville et qu'elle n'est pas effectuée sous contrôle d'huissier. Les offres seront ouvertes par le Directeur des Services Techniques.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA CRECHE EN LIEU ET PLACE DE LA STRUCTURE ACTUELLE	5
---	----------

Madame ROSE-MASSEIN, Adjointe au Maire, expose :

La crèche municipale « La maison des lutins » a été ouverte en 1993. Elle conjugue 2 modes d'accueil : un accueil familial et un accueil collectif.

A sa création, 12 enfants étaient accueillis en collectif, sans restauration le midi. Actuellement, 20 enfants la fréquentent à la journée, incluant un repas le midi.

Malgré un agencement judicieux et optimisé de la structure, les lieux sont rapidement apparus mal adaptés au public accueilli.

Aujourd'hui, compte tenu de l'exiguïté et de cette inadaptation des locaux ainsi que des normes et des exigences de plus en plus contraignantes qui sont, pour certains, impossibles à mettre en œuvre étant donné la configuration des lieux, il est nécessaire de construire une nouvelle crèche d'une capacité minimum de 20 berceaux.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 1 400 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération peut être établi comme suit :

Conseil Général (50 % assiette subventionnable plafonnée à 600 000 €)	300 000 €	Soit 21,43 %
Conseil Régional	700 000 €	Soit 50,00 %
Ville de Villers-Saint-Paul	400 000 €	Soit 28,57%
TOTAL	1 400 000 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE SOLLICITER le concours financier du Conseil Général de l'Oise et du Conseil Régional de Picardie au titre des travaux de construction de la crèche.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DE 2 COURTS DE TENNIS AU STADE PETENOT	6
--	----------

Monsieur PITKEVICH, Adjoint au Maire, expose :

L'Union Sportive de Villers-Saint-Paul par l'intermédiaire de sa section Tennis a attiré notre attention sur l'état des 4 courts de tennis découverts de la commune (courts datant de plus de 40 ans pour ceux du stade PETENOT).

Un état des lieux a été réalisé en collaboration avec la Fédération Française de Tennis et du Comité de Tennis de l'Oise.

Le rapport établi à la suite de cet état des lieux fait ressortir que les courts n°1, 2 et 4 présentaient des désordres importants pouvant engendrer des risques de blessures pour les joueurs.

Lors des rencontres avec le club de Tennis pour déterminer les surfaces de jeu à reconstruire, il a été décidé d'abandonner la remise en état du court n°4 situé au gymnase Gaston LE PITE, ainsi que le court n°1 du Stade PETENOT.

Pour permettre une pratique sportive dans des conditions idoines, les nouvelles surfaces de jeu seront de type moquette aiguilletée.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 145 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération peut être établi comme suit :

Conseil Général	34 800,00 €	Soit 24%
Ville de Villers-Saint-Paul	110 200,00 €	Soit 76%
TOTAL	145 000,00 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE SOLLICITER le concours financier du Conseil Général de l'Oise au titre des travaux de construction de 2 courts de tennis au stade PETENOT.

Cette délibération annule et remplace la demande de subvention en date du 18 février 2013.

2 ABSTENTIONS

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

Monsieur BONORON souhaite connaître le nombre d'adhérents au club de tennis.

Monsieur CHARKI précise que le club compte environ 80 adhérents ; l'effectif est en baisse en raison de l'absence de courts extérieurs depuis 2 ans.

Monsieur le Maire précise que ce type d'information sera traité en commission.

OBJET : AMENAGEMENT DES ABORDS DU PRESBYTERE AVENANT N°1 AU MARCHE RAMERY N° 2012/12	7
---	----------

Monsieur PITKEVICHT, Adjoint au Maire, expose :

Par décision municipale du 20 août 2013, vous avez approuvé le choix de l'entreprise retenue pour l'attribution du marché concernant l'affaire citée en objet.

Dans le cadre de l'exécution de la tranche conditionnelle, il nous est apparu opportun de procéder aux modifications suivantes :

Tranche conditionnelle :

- Réduction de la fourniture et mise en place de géotextile (-25 m²)
- Réduction de la fourniture et pose de pavés en grés (-25 m²)
- Ajout de potelet anti-stationnement (1 unité)

Le montant de la tranche conditionnelle s'en trouve modifiée comme suit :

Montant initial du marché (valeur 07/2013)	47 360,51 €/TTC
Montant de la plus value (valeur 07/2013)	290,69 €/TTC
Montant de la moins value (valeur 07/2013)	3 861,60 €/TTC

Nouveau montant du marché pour la tranche conditionnelle : 43 789,60 €/TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'ACCEPTER la proposition d'avenant au marché N° 2012/12

ET D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant.

2 ABSTENTIONS

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE PICARDIE	8
---	----------

Monsieur MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) a pour missions :

- d'assurer la communication auprès des pouvoirs publics, des partenaires, des responsables locaux, du grand public, sur la spécificité du projet participatif des centres sociaux, ainsi que sur la richesse et la diversité de son réseau
- de soutenir le développement des fédérations et des centres existants et d'accompagner la création de nouveaux centres sociaux, de nouvelles fédérations
- de former et de qualifier les acteurs du réseau, salariés et bénévoles
- de développer des stratégies politiques et un travail prospectif concernant l'avenir des centres sociaux et socioculturels.

De ces missions, découlent des outils mis en place par la FCSF:

- le Fonds mutualisé pour le développement, constitué par une subvention des fédérations locales, pour favoriser la création et le développement des centres sociaux ou des fédérations
- le Fonds Spécifique de Formation des Acteurs (FO.S.FOR.A.), pour donner aux acteurs bénévoles des centres sociaux les moyens de mobiliser et former d'autres habitants
- un Réseau « Expert » Associé, composé d'experts bénévoles et professionnels issus du réseau, pour soutenir les centres et les fédérations dans leurs évolutions en matière d'organisation, de gestion, de formation et de communication
- des groupes de travail chargés de coordonner, à l'échelle nationale, des actions portant sur des chantiers thématiques (culture, développement durable, lutte contre les discriminations, éducation, ruralités, vieillissement).

Enfin, la FCSF s'est donnée, pour la période actuelle, les objectifs spécifiques suivants:

- développer la dimension participative du projet des centres sociaux et la reconnaissance partagée de l'animation globale
- renforcer un fédéralisme de proximité.

Calcul de la cotisation :

Il s'établit à partir d'un pourcentage calculé sur la base du montant du compte de résultat de l'année N-1 transmis à la C.A.F. soit :

- 0,37 % du montant du compte de résultat jusqu'à 430 000 €
- 0,08 % au delà des 430 000 €.

La cotisation est modulée selon les années :

- pour la première année (c'est à dire 2015 pour Villers-Saint-Paul) : forfait de 464 €
- la deuxième année : 50 % de l'appel de cotisation réel
- la troisième année et les années suivantes : 100 % de l'appel de cotisation réel.

Adhérer à la Fédération des Centres Sociaux, c'est adhérer au réseau national et départemental de plus de 1000 centres sociaux.

L'appartenance au Réseau des Centres sociaux se conçoit dans une double approche :

- celle du Centre Social dont le porteur de projet veut adhérer au réseau et faire reconnaître le projet de sa structure,
- celle de la Fédération qui reconnaît que les orientations et actions du Centre Social demandeur sont en adéquation avec les valeurs de la Charte fédérale des Centres Sociaux et Socioculturels de France.

Dans les deux cas, il s'agit d'un acte volontaire et formel concrétisé par une décision des instances délibératives concernées : c'est pourquoi la formulation « Adhésion-Reconnaissance » est employée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'ADHERER à la Fédération des Centre Sociaux de Picardie .

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<p>OBJET : COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC « TRANSPORT URBAIN » DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE</p>	<p>9</p>
---	-----------------

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 22 décembre 2014, la Communauté de l'Agglomération Creilloise nous a transmis le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public du

transport urbain validé par son Conseil Communautaire réuni le 4 décembre 2014.

Après lecture du rapport, il n'a été fait aucune observation.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 2 Février 2015

Pour copie conforme
Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général,

Gérard WEYN

Les membres présents au Conseil Municipal

MASSEIN	BOQUET	BOUTROUE	CHARKI
ROSE-MASSEIN	CYGANIK	DHEILLY	PITKEVICT
GOSSART	CARON	VAN OVERBECK	DESCAUCHEREUX
DESCAMPS	TOURE	RUHAUT	MATADI-NSEKA
FETOUM	BOUTI	NOEL	BONORON
BOUTDARINE			